

***Dimanche 17 Juin 2018***

**3<sup>ème</sup> TRIATHLON de  
DRAGUIGNAN**

Organisé à Draguignan par

**DRAGUIGNAN  
TRIATHLON**



# PROGRAMME

8h-9h15 - Retrait des dossards Triathlon XS et S en CLM.

8h15 - Ouverture de l'aire de transition Triathlon XS en CLM

8h45 - Fermeture de l'aire de transition Triathlon XS en CLM

**9h00 - Départs du premier participant Triathlon XS en CLM (300m/10km/2.5km)**

**9h45 - Départ du dernier participant Triathlon XS en CLM**

9h15 - Ouverture de l'aire de transition Triathlon S en CLM

9h45 - Fermeture de l'aire de transition Triathlon S en CLM

**10h00 - Départ du premier participant Triathlon S en CLM (300m/18km/5km)**

**11h15 - Départ du dernier participant Triathlon S en CLM**

12h45 - Retrait du matériel de l'aire de transition.

13h00 - Remise des récompenses Triathlon XS et S en CLM

**12h30 - 13h15 - Retrait des dossards des épreuves Sport Adapté et Jeunes**

**14h00 - Départ Epreuve Sport Adapté**

**14h30 - Départ Triathlon Mini-Poussins / Poussins (50m/1km/400m)**

**15h00 - Départ Triathlon Pupilles (100m/2km/800m)**

**15h30 - Départ Triathlon Benjamins / Minimes (200m/4km/1.6km)**

16h00 - Remise des récompenses Sport Adapté et Jeunes.

Exposé de course 10 minutes avant chaque épreuve.

# REGLEMENT DU TRIATHLON DE DRAGUIGNAN

## Article 1 : Date et lieu des épreuves

Les épreuves se dérouleront le **Dimanche 17 juin 2018**

Complexe sportif Henri Giran, Piscine Jean Boiteux

Adresse : Avenue Léon Blum, 83300 DRAGUIGNAN

## Article 2 : Les épreuves

La manifestation comportera 7 épreuves :

- Triathlon S en CLM Individuel (300m/18km/5km) : épreuve ouverte aux personnes nées en 2004 et avant (Vélo obligatoire).
- Triathlon S en CLM Relais (300m/18km/5km) : par équipe de 2 ou 3, épreuve ouverte aux personnes nées en 2004 et avant (Vélo obligatoire).
- Triathlon XS (300m/10km/2.5km) : épreuve ouverte aux personnes nées en 2006 et avant (Vélo obligatoire).
- Triathlon Mini-Poussins/Poussins (50m/1km/400m) : épreuve ouverte aux personnes nées en 2009, 2010, 2011 et 2012 (VTT Obligatoire).
- Triathlon Pupilles (100m/2km/800m) : épreuve ouverte aux personnes nées en 2007 et 2008 (VTT Obligatoire).
- Triathlon Benjamins / Minimes (200m/4km/1.6km) : épreuve ouverte aux personnes née en 2006, 2005, 2004, 2003. VTT Obligatoire.
- Epreuve Sport Adapté.

## Article 3 : Les horaires

7h30 - 9h30 : Retrait des dossards Triathlon XS et S

9h00 : Départ Triathlon XS en CLM

10h00 : Départ Triathlon S en CLM

13h00 : Podiums XS et S

12h30 - 13h45 : Retrait des dossards Sport Adapté et Jeunes

14h00 : Epreuve Sport Adapté

14h30 : Triathlon Mini-Poussins/Poussins

15h00 : Triathlon Pupilles

15h30 : Triathlon Benjamins/Minimes

16h00 : Podiums Sport adapté et Jeunes

Exposé de course 10 minutes avant le départ de la course.

## Article 4 : Les inscriptions

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés FFTRI compétition.

Les non licenciés présenteront un certificat médical autorisant la pratique du triathlon en compétition daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

L'inscription se fera par internet sur [www.timingzone.com](http://www.timingzone.com) jusqu'au 15 Juin 2017.

Pas d'inscription sur place pour le S et XS

Les inscriptions « club » seront possibles via un fichier Excel envoyé par les organisateurs aux clubs qui en feront la demande par mail sur [draguignan.com](mailto:draguignan.com).

## Article 5 : Les tarifs

	Triathlon S Indiv	Triathlon S Relais	Triathlon XS	Triathlons Jeunes
Du 25/03 au 21/04	25 €	25 €	18 €	8 €
Du 22/04 au 15/06	30 €	30 €	24 €	8 €

+ Pass compétition pour les non licenciés

## Article 6 : Retrait des dossards

Les concurrents devront présenter :

- Leur licence FFTRI compétition 2018
- Un certificat médical pour les non licenciés
- Une autorisation parentale pour les mineurs

## Article 7 : Conditions générales

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant le cahier des charges en vigueur et suivant les règles établies par la Réglementation générale de la FFTRI.

## Article 8 : Déroulement des épreuves

**Installation de son matériel dans l'aire de transition :**

- Chaque participant sera marqué de son numéro de dossard sur le bras et sur le mollet.
- Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.
- Un contrôle des vélos et des éléments indispensables à la participation du triathlon (casque, dossard, puce) sera effectué par les arbitres fédéraux de la ligue CA.
- Dans l'aire de transition le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.
- Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit. La serviette de bain posée au sol est autorisée et ne constitue pas un marquage distinctif ou personnalisé.

**Partie Aquatique :**

- Le port de la combinaison de natation type néoprène est interdit
- Le port du dossard est interdit durant la natation.
- Pour le triathlon S en CLM, le départ se fera les uns après les autres espacé toutes les 30 secondes. Chaque concurrent devra effectuer un aller retour dans chaque ligne d'eau afin de parcourir les 300m de l'épreuve aquatique (6 x 50m).
- Pour le triathlon XS et Avenir, le départ se fera dans l'eau, 3 à 6 athlètes par lignes d'eau. Une fois le départ donné les participants devront s'organiser pour ne pas se rentrer devant lors des allers-retours qu'ils devront effectuer lors de l'épreuve aquatique.

**Aire de transition :**

- Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.

- La nudité est interdite.
- Le torse nu est interdit sur la partie cycliste et pédestre.
- Les fermetures des tri-fonctions pourront être ouvertes jusqu'au bas du sternum maximum.
- Les bretelles seront gardées sur les épaules.
- Tous les déplacements dans l'aire de transition s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).
- Les déplacements avec le vélo s'effectuent dans l'aire de transition obligatoirement à pied, vélo à la main. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle.
- Le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.
- Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours et les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition. Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'il supporte à des sanctions allant de l'avertissement à la disqualification.
- Une fois vérifiés les vélos ne peuvent plus ressortir avant le départ de l'épreuve.

### **Partie Cycliste :**

- Les participants doivent respecter le code de la route.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire
- Le port du dossard fournis par l'organisateur est obligatoire :  
Il devra être porté de façon parfaitement visible dès la prise du vélo et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.
  - Lors de l'épreuve cycliste, il sera positionné sur la partie basse du dos.
  - Ils ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés.
  - Un dossard doit être fixé en trois points minimum
- Types de vélo autorisé :
  - Triathlon S et Triathlon XS : Vélo de route / Vélo de contre la montre
  - Triathlons Jeunes : V.T.T
- Les vélos types fixes, BMX, et vélo avec assistance électrique sont interdits sur l'ensemble des épreuves.
- L'abri derrière un autre participant ou un véhicule est interdit.  
Une distance minimale de 7m derrière un concurrent et de 10m derrière un véhicule devra être respectée.

### **Partie Pédestre :**

- Le port du dossard est obligatoire :  
Il devra être porté de façon parfaitement visible dès la pose du vélo et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.
  - Il sera positionné devant sur le ventre.
  - Ils ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés.
  - Un dossard doit être fixé en trois points minimum.
  - Le port sur une ceinture est autorisé
- Sur la partie pédestre le port de chaussure est obligatoire.
- Le port de casque de cyclisme est interdit

### **Divers :**

- Toute aide extérieure est interdite sous peine de disqualification par les arbitres présents sur la manifestation.
- Il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours, sous peine de disqualification par les arbitres.
- Les concurrents acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions des arbitres qui sont sans appel.

### **Article 9 : Responsabilité**

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes de matériel ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé et/ou au non-respect des règles de sécurité.

L'émargement au retrait des dossards vaut acceptation du règlement.

### **Article 10 : Assurance**

Les licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance de leur licence FFTRI. Les concurrents participent aux épreuves sous leur entière responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé. La compétition est couverte pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

### **Article 11 : Dispositions sur le droit à l'image**

Par sa participation au Triathlon de Draguignan, chaque concurrent autorise expressément l'association Draguignan Triathlon à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

### **Article 12 : Récompenses.**

Coupes ou lots pour les 3 premiers scratch (féminin, masculin).

# NOS PARTENAIRES

